

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagement du carrefour entre la R.T. 30 et l'entrée de la marine de Davia, sur la commune de Corbara, dans le département de la Haute Corse.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6 a) (projet soumis au cas par cas)	Aménagement du carrefour entre la R.T. 30 et l'entrée de la marine de Davia, sur une longueur de 350 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- La création d'une voie de tourne-à-gauche d'une largeur de 3,50 m et des îlots centraux en béton teinté ;
- L'aménagement de deux voies de circulation de 3,25 m de large et d'un accotement revêtu de part et d'autre de la chaussée d'une largeur minimum de 1,50 m (permettant la circulation des cyclistes) ;
- La rénovation de deux arrêts de bus (avec la création : de trottoirs, d'une voie en enrobé réservée au bus, du marquage au sol...) ;
- La création de trottoir en béton teinté d'une largeur minimum de 1,50 m, permettant la sécurisation des usagers des bus (actuellement le cheminement piéton se fait sur la chaussée existante) ;
- la réalisation de murs de soutènement le long du talus existant côté amont ;
- L'aménagement de l'accès à la Marine de Davia : réduction de la largeur des voies d'entrée et de sortie, création d'un trottoir (permettant la sécurisation du cheminement piéton vers la Marine), conservation de l'îlot végétalisé existant et des murets parapet ;
- L'amélioration du réseau d'assainissement pluvial longitudinal ;
- La création d'un éclairage public adapté à la configuration du carrefour ;
- La réalisation de passages piétons aux normes PMR ;
- La réalisation du génie civil pour l'enfouissement des réseaux aériens ;
- La dépose définitive des panneaux publicitaires dans l'emprise des travaux ;
- La réalisation de la signalisation définitive horizontale et verticale.

4.2 Objectifs du projet

La R.T.30 représente un axe structurant important du réseau routier corse. Outre sa fonction de voie de transit, elle permet également une desserte locale et supporte l'augmentation de l'urbanisation sur la commune de Corbara. Cela implique un trafic croissant et amplifié en période estivale, générant :

- Une insécurité des automobilistes dans les mouvements de tourne-à-gauche (desserte de la Marine de Davia)
- Une vitesse excessive ;
- Une augmentation des risques d'accidents routiers.

La Collectivité Territoriale de Corse a donc décidé d'aménager le carrefour existant entre la R.T.30 et la voie desservant la Marine de Davia, situé sur la commune de Corbara, afin d'en améliorer la sécurité. Cette voirie dessert la plage de Davia et ses nombreuses résidences et complexes touristiques.

Le projet prévoit donc la création d'une voie de tourne à gauche. Elle permettra le stockage des véhicules, afin de mettre en sécurité les mouvements de tourne à gauche et ainsi de faciliter les échanges entre la R.T30 et la route de la mer. Le fonctionnement existant de l'accès à la Marine sera conservé (deux voies à sens unique).

Cet aménagement permettra de canaliser les différentes voies de circulation, de protéger et d'améliorer la sécurité des automobilistes et des usagers de la zone de bus. De manière générale, le projet améliorera la lisibilité du carrefour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux consisteront à aménager un carrefour avec voie de tourne-à-gauche sur l'emprise du carrefour actuel.

Les travaux seront prévus pour l'année 2018 pour une durée d'environ 3 mois, en période hivernale (lorsque la circulation est la moins dense).

Les inconvénients du chantier (bruit, circulation d'engins,...) seront temporaires et limités à la durée du chantier (6 mois). Le respect des normes (notamment en matière d'émissions sonores) et de réglementation (notamment sur les horaires de travail) permettra de réduire les effets auxquels sera exposée la population. Le trafic sera perturbé durant les travaux qui nécessiteront une adaptation spécifique de l'accessibilité aux particuliers ainsi que pour la circulation des véhicules sur la voie.

Les travaux seront donc réalisés sous alternat automatique par feux tricolores, la circulation se fera par demi-chaussée. Une signalisation adaptée sera mise en place afin de sécuriser le chantier (et de séparer la zone des travaux et la zone de circulation).

Le bilan des terrassements s'équilibre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement de la Route Territoriale R.T.30 entre Calvi et Ponte-Leccia s'inscrit dans le Schéma Directeur des Routes Territoriales de Corse qui définit les grandes orientations à long terme.

La R.T.30 représente un axe structurant du réseau routier corse et possède en outre un rôle économique de grande importance sur lequel vient se connecter l'ensemble du réseau routier territorial ainsi que de nombreuses routes départementales.

Cet aménagement permettra de sécuriser et de fluidifier le trafic au niveau du futur carrefour, en sécurisant les échanges et en améliorant le cadre de vie des riverains et des usagers de cette voie (création de trottoir et d'accotement revêtus, sécurisation de l'arrêt de bus,...).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Projet soumis au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Longueur de l'aménagement	350 m
- Largeur de la voie	3,25 m
- Largeur de la voie de tourne-à-gauche	3,50 m
- Largeur du trottoir en béton teinté	1,50 m minimum
- Largeur de l'accotement revêtu	1,50 m minimum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de CORBARA

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 8 ° 53 '50.4" E Lat. 42 ° 37 '14.81" N

Point d'arrivée : Long. 8 ° 53 '46.19 E Lat. 42 ° 37 '14.8" N

Communes traversées :

CORBARA

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'aménagement du carrefour existant se situe en quasi-totalité sur l'emprise de la route actuelle (voirie et accotements existants).

Cependant, le projet a nécessité l'acquisition à l'amiable d'une partie des parcelles suivantes :

- Parcelle B1495 (route de la copropriété de la marine de Davia) : surface acquise de 515 m² ;
- Parcelle B1176 (propriété privée) : surface acquise de 355 m² .

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune de Corbara a été approuvé le 2 mars 2007 par délibération du Conseil Municipal.

La modification n°7 approuvée le 3 mars 2017 est la dernière version en vigueur sur la commune.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/elude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée par aucun inventaire environnemental.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est située sur la commune de Corbara.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bilan des terrassements (déblais/remblais) s'équilibre.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se situent sur l'emprise de la route actuelle (voirie + accotements en enrobé). Ils n'entraîneront pas la suppression d'espaces naturels (arbres,....).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se situant sur l'emprise de la route actuelle n'entraîneront pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers,...
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, une gêne sonore pourrait être perçue de façon locale à proximité des zones habitées mais elle reste temporaire et limitée à la durée des travaux (environ 3 mois).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit côté amont la mise en place d'un caniveau béton (et de caniveau à grille au niveau des accès) en continuité avec l'existant.</p> <p>Le réseau pluvial projeté permettra de collecter les eaux de ruissellement du talus amont et de la plate-forme routière.</p> <p>Il viendra se raccorder à l'existant qui se jette dans un ouvrage de traversée (buse Ø600 mm), situé à 430 m du projet (en direction de Bastia).</p>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De part la nature des travaux (aménagement d'un carrefour existant), le projet ne nécessitera aucune emprise sur le milieu naturel.

En effet, la totalité de l'aménagement se fera sur la plate-forme routière existante (voirie et accotements existants).

Du point de vue hydraulique, le projet prévoit la continuité du réseau pluvial le long de la plate-forme routière avec raccordement à l'existant.

Ainsi, compte tenu de ces éléments et s'agissant d'un aménagement de sécurité, nous estimons que le projet ne nécessite pas de faire l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
5. Notice explicative du projet (données CTC)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

AJACCIO

le

03 OCT. 2017

Signature

Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse
et par Délégation
Le Directeur Général Adjoint en charge
des Infrastructures et des Services Techniques


Daniel LABORDE

ANNEXES

1 – Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

2 - PLAN DE SITUATION DE LA ZONE D'ETUDE

La Collectivité Territoriale de Corse prévoit l'aménagement du carrefour entre la R.T. 30 et l'entrée de la marine de Davia, sur la commune de Corbara, dans le département de Haute-Corse



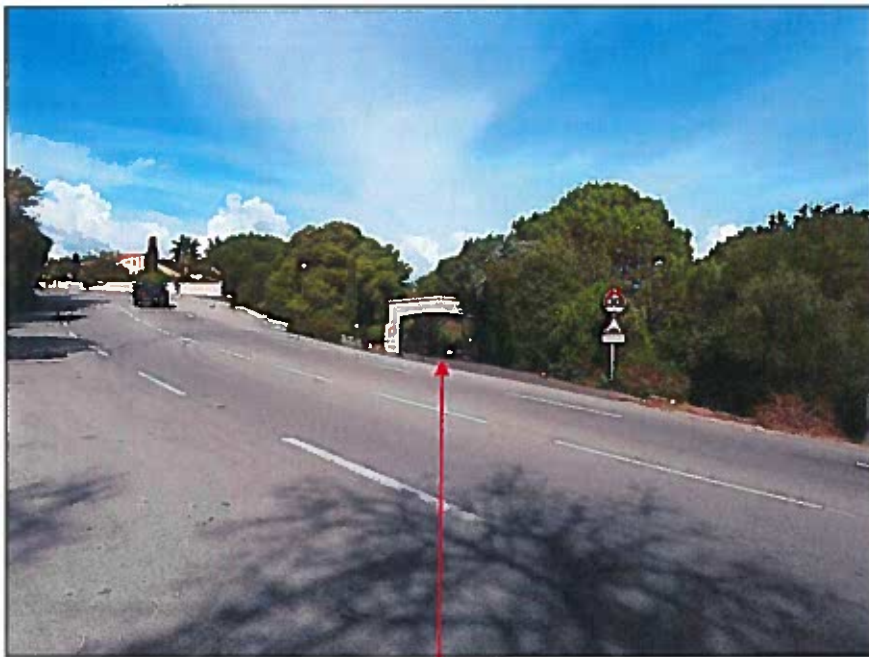
3 - PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

LOCALISATION PHOTOGRAPHIQUE





1. Carrefour RT30 / accès marine de Davia (vers Calvi)



2. Accès marine de Davia



3. RT 30 – vers Calvi



4. RT 30 – Vers l'île Rousse

4 – PLAN ET PROFIL EN TRAVERS TYPE DU PROJET

**5 – NOTICE EXPLICATIVE
DU DOSSIER D'AVANT-PROJET (données CTC)**



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES ET DES
SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES ROUTES
SERVICE ETUDES ET INVESTISSEMENTS
ROUTIERS**

**ROUTE TERRITORIALE 30
COMMUNE DE CORBARA
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR
ENTRE LA R.T. 30 ET L'ENTREE DE LA MARINE DE DAVIA**

Notice explicative



SOMMAIRE GENERAL

1. INTRODUCTION

1.1 - Objet de l'opération.

1.2 - Présentation de l'opération.

2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1 - Etat initial.

2.1.1 - Situation géographique.

2.1.2 - Situation hydrographique.

2.1.2 - Contexte biologique.

a) Périmètre d'inventaire et de protection écologique

b) La flore.

c) La faune

d) Patrimoine culturel

e) Trafics

2.2 - Effets du projet sur l'environnement.

a) Effets sur le contexte biologique

b) Effet sur le paysage et le cadre de vie

1. INTRODUCTION

La Collectivité Territoriale de Corse prévoit l'aménagement du carrefour entre la R.T. 30 et l'entrée de la marine de Davia, sur la commune de Corbara, dans le département de la Haute Corse.



1.1 – Objet de l’opération.

La présente notice concerne le projet d’aménagement de la Route Territoriale 30, sur la commune de Corbara. Située en zone en partie urbanisée, ou en cours d’urbanisation, cette voie structure la commune et draine un trafic important. (MJA 8515 – PL 4.25% – en 2016).

La Route Territoriale 30, subit en période estivale les conséquences d’un trafic routier élevé :

- Insécurité des automobilistes dans les mouvements de tourne à gauche ;
- Vitesse excessive ;
- Présence de cycliste ;
- Augmentation des risques d’accidents routiers.

Afin d’apporter une solution à ces problèmes, la Collectivité Territoriale de Corse a donc décidé d’aménager le carrefour. Le projet prévoit la création d’une voie de tourne à gauche, qui permettra le stockage des véhicules, afin de mettre en sécurité les mouvements de tourne à gauche et ainsi de faciliter les échanges. Le projet intègre une bande cyclable bilatérale qui sera réalisée parallèlement aux voies de circulations.

1.2 – Présentation de l’opération.

Le projet prévoit l’aménagement du carrefour entre la R.T. 30 et l’entrée de la marine de Davia, sur une longueur de 350 m.

Le projet prévoit notamment :

- L’aménagement du carrefour existant avec la création d’une voie de tourne à gauche d’une largeur de 3.50 m ;
- L’aménagement de deux voies de circulation d’une largeur de 3.25 m ;
- Aménagement d’une bande cyclable unidirectionnelle, bilatérale ;
- Rénovation de deux arrêts de bus ;
- Amélioration de la continuité piétonne, permettant la sécurisation des usagers des bus ;
- Amélioration de l’assainissement pluvial longitudinal ;
- Création d’un éclairage public adapté à la configuration du carrefour.



Entrée de la marine de Davia



Entrée de service des agents techniques de la mairie



Arrêt de bus en zone Est du projet à déplacer



Sortie de la marine de Davia et Arrêt de bus en zone Ouest

2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1 – Etat initial

2.1.1 – Situation géographique.

La zone d'étude se situe sur la commune de Corbara, dans le département de la Haute Corse. Elle concerne le carrefour entre la route territoriale 30 et l'entrée de la marine de Davia.

Corbara est une commune du littoral balanin. Elle faisait partie de la piève d'Aregnu devenue pieve de Sant'Angelo jusqu'à la Révolution. Elle était l'une des six communes du canton de l'Île-Rousse ou bassin de vie de l'Île-Rousse qui comprenait les autres communes de L'Île-Rousse, Monticello, Pigna, Sant'Antonino et Santa-Reparata-di-Balagna. Depuis 2015, elle fait partie des 21 communes du nouveau canton de l'Île-Rouse.

2.1.2 – Situation hydrographique.

Le principal cours d'eau est le ruisseau de Migliani, long de 3,2 km, affluent du Fiume de Teghiella, qui délimite les communes de Corbara et d'Aregno depuis la confluence jusqu'à son embouchure à l'est de la plage d'Aregno. Il prend naissance au sud-est du territoire communal et est alimenté par le petit ruisseau de Fica Fosca.

À l'est, coule le petit ruisseau d'Acqua Niella qui se jette à la mer à l'est de la plage de Botre.

On précisera également que la commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI).

2.1.2 – Contexte biologique.

a) Périmètre d'inventaire et de protection écologique

La zone d'étude n'est pas concernée par la ZNIEFF de type 2 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

b) La flore.

La flore de la zone d'étude est représentative de celle habituellement rencontrée dans les zones du bassin méditerranéen. Quelques zones boisées sont réparties sur le site. La strate arborée est principalement constituée de feuillus (chênes verts et chênes lièges) complétée localement par des oliviers. Le maquis est l'écosystème prédominant.

c) La faune

La faune du secteur d'étude est caractéristique des espaces de transition entre les zones habitées et les zones couvertes de maquis.

d) Patrimoine culturel

La zone d'étude n'est pas concernée par un site archéologique. Aucun monument historique n'a été répertorié dans la zone d'étude.

e) Trafics

Sur la Route Territoriale 30 (PR 13+500) au niveau Lumio/San-Ambrogio, les comptages font état d'un Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) de 8516 véhicules/jour dont 4.26% de poids lourds (comptage 2016).

2.2 – Effets du projet sur l’environnement.

a) Effets sur le contexte biologique

Le projet se situe sur la plate-forme de la route actuelle, l’emprise nécessaire à la réalisation de la voie de tourne à gauche est faible et se situe en bordure de Route Territoriale. D’un point de vue écologique, les impacts du projet sur les milieux terrestres sont donc considérés comme relativement faibles, autant pour la flore que pour la faune.

b) Effet sur le paysage et le cadre de vie

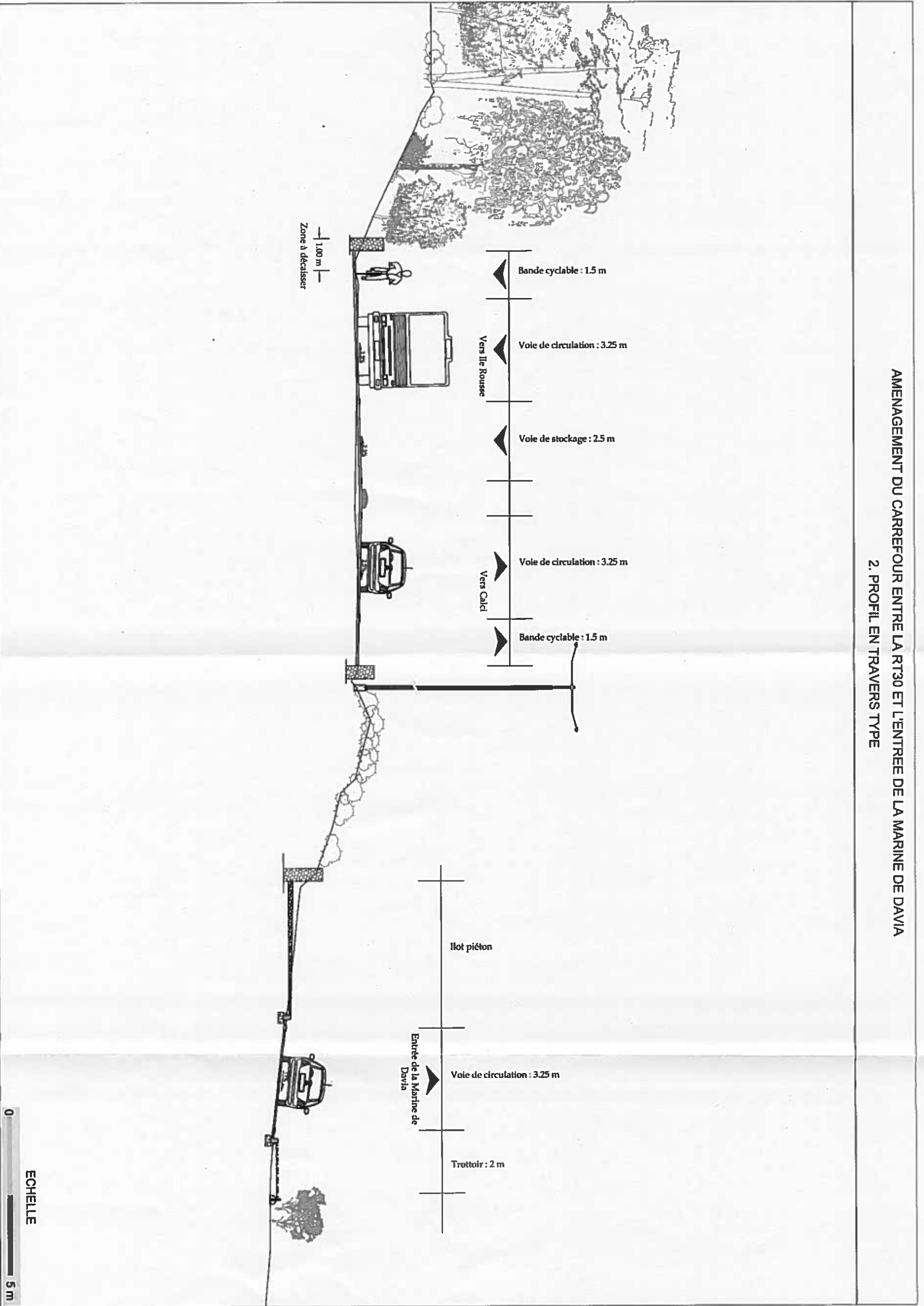
Cet aménagement a pour objectif de sécuriser les échanges en les structurant et en soulignant la visibilité du carrefour pour les usagers et les riverains. Le projet prévoit notamment :

- L’aménagement du carrefour existant avec la création d’une voie de tourne à gauche d’une largeur de 3.50 m ;
- L’aménagement de deux voies de circulation d’une largeur de 3.25 m ;
- L’aménagement d’une bande cyclable unidirectionnelle, bilatérale, d’une largeur de 1.50 m ;
- Rénovation des arrêts de bus ;
- Amélioration de la continuité piétonne, permettant la sécurisation des usagers des bus ;
- Amélioration de l’assainissement pluvial longitudinal ;
- Création d’un éclairage public adaptée à la configuration du carrefour.

En ces termes, la réalisation de ce projet aura un impact positif sur le cadre de vie des riverains.

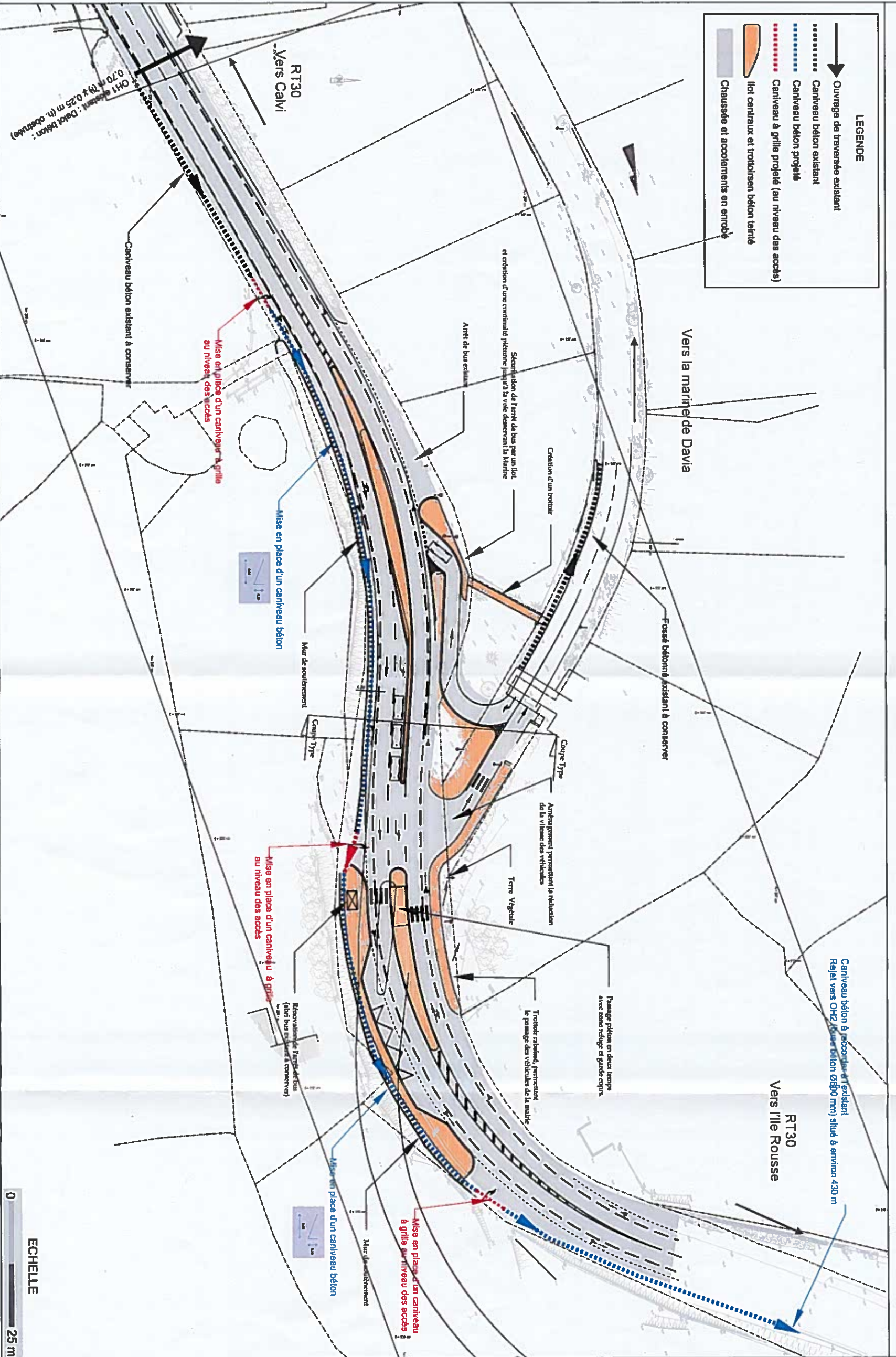
PROFIL EN TRAVERS TYPES

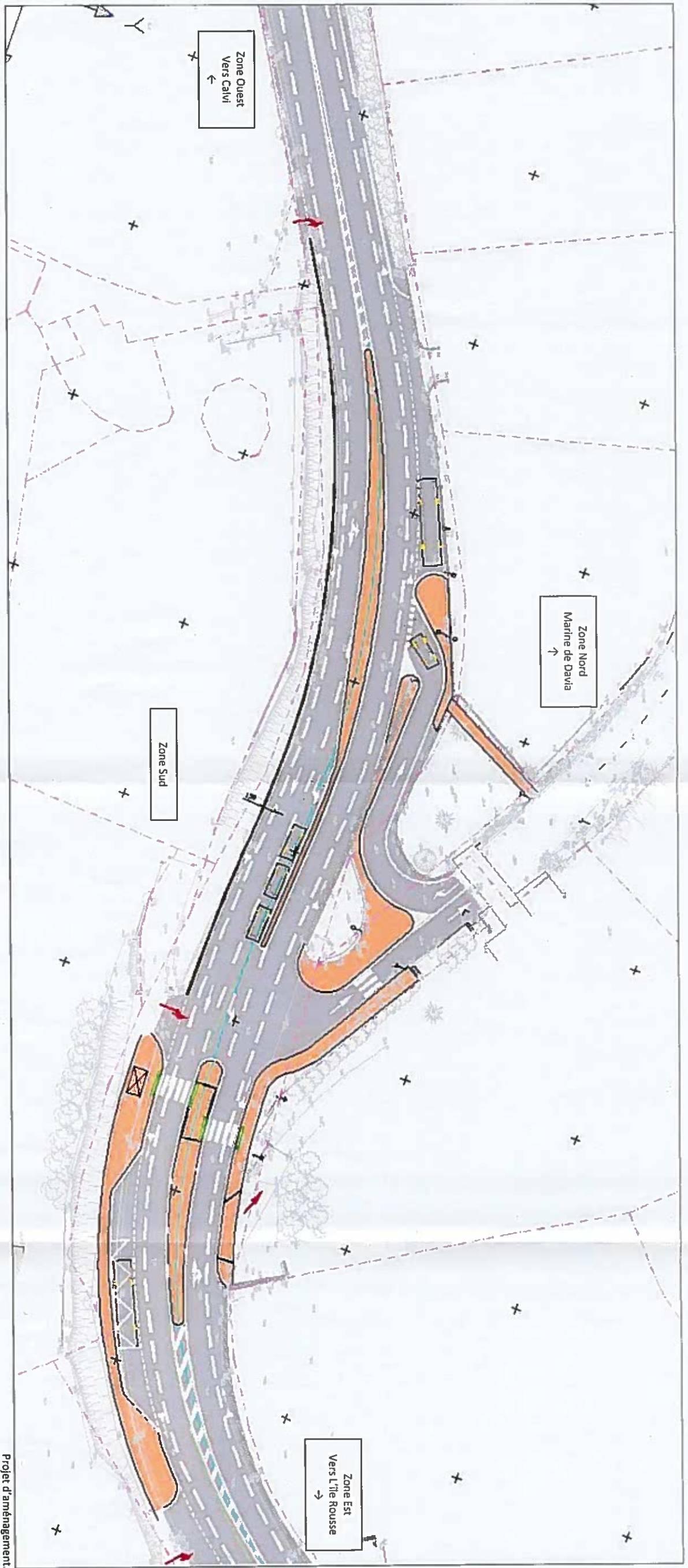
AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RT30 ET L'ENTREE DE LA MARINE DE DAVIA 2. PROFIL EN TRAVERS TYPE



VUE EN PLAN

AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RT30 ET L'ENTREE DE LA MARINE DE DAVIA 1. VUE EN PLAN





Cet aménagement permettra de canaliser les différentes voies de circulation, de protéger et d'améliorer la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des usagers de la zone de bus. De manière générale le projet améliore l'état actuel du carrefour en en réduisant la vitesse des automobilistes et en le rendant plus lisible.